

Calendrier 2019 des opérations d'affectation

| DATES | OPÉRATIONS | PUBLIC CONCERNE | DESTINATAIRES | RÉFÉRENCES |
|--|--|-----------------|---------------|---|
| Du 6 mai au 7 juin 2019 midi heure de Paris puis du 9 juillet au 19 juillet 2019 | Accueil téléphonique des candidats admissibles au 01.55.55.54.54 | Lauréats | | Introduction |
| Du 6 mai au 7 juin 2019 à midi heure de Paris | <p>Saisie des vœux sur SIAL pour chaque concours 2019 objet de l'admissibilité. Le cas échéant, autant de saisies que d'admissibilités pour un même candidat.</p> <p>Saisie des vœux pour les lauréats d'une session antérieure, en report de stage</p> <p>Date limite de dépôt sur SIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'attestation d'inscription en M1 en 2018-2019 <p>Cette pièce doit être au format PDF et ne pas dépasser la taille de 500 Ko. L'attestation d'inscription en M1 déposée dans l'application SIAL devra être lisible et faire clairement apparaître l'université au sein de laquelle le M1 aura été suivi.</p> | Lauréats | | <p>§ II et § III</p> <p>§ II.2 et § III.1 Annexe C § II Annexe F § I.1</p> |
| 3 juin 2019 | Date limite d'envoi par les rectorats de l' adresse URL de leur site académique dédié à l'accueil des stagiaires. | Rectorats | DGRH/B2-2 | § IV.1 |
| 14 juin 2019 | <p>Date limite d'envoi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'arrêté justifiant de la qualité de fonctionnaire - de la pièce justifiant de la qualité d'enseignant du privé, - de la pièce justifiant de la qualité de titulaire du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation | Lauréats | DGRH/B2-2 | <p>Annexe C § I.1.9 Annexe F § I.2</p> <p>§ V.5 Annexe F § I.4</p> <p>§ II.5.2 Annexe F § I.6</p> |
| | Date limite d'envoi de la candidature en CPGE ou STS | Lauréats | DGRH/B2-2 | § V.5 Annexe F § I.5 |
| | Date limite d'envoi du courrier sollicitant un changement de discipline | Lauréats | DGRH B2-2 | § III.5. |
| | <p>Date limite d'envoi de l'état de services justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an et demi au cours des trois dernières années, pour les services effectués hors de l'enseignement du second degré public, pour les services mixtes et les services en CFA.</p> <p>Date limite d'envoi de l'état de services justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins une année scolaire au cours des deux dernières années scolaires, pour les services effectués en CFA y compris pour les services mixtes.</p> | Lauréats | DGRH/B2-2 | <p>§ II.3 Annexe F § I.2.A</p> <p>§ II. Annexe C § I.1.6 Annexe F § I.2.B</p> |
| | Date limite d'envoi de l'état de services justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins une année scolaire au cours des deux dernières années scolaires en qualité de contractuels psychologues des premier et second degrés | Lauréats | DGRH/B2-2 | § II. et § III.6.1 Annexe C § I.1.7 Annexe F § I.2.C |

| | | | | |
|--|--|-----------|------------------------|--------------------------------------|
| | Date limite d'envoi des pièces justifiant de la qualité de travailleur handicapé ou bénéficiaire de l'obligation d'emploi | Lauréats | DGRH/B2-2 | Annexe C § I.1.2 |
| | Date limite d'envoi du courrier informant de la qualité de sportif de haut niveau et du centre d'intérêt sportif | Lauréats | DGRH/B2-2 | Annexe C § I.1.3 |
| | Date limite d'envoi du contrat de travail justifiant de la qualité d'étudiant apprenti professeur (EAP) | Lauréats | DGRH/B2-2 | Annexe C § I.1.8 Annexe F § I.2.D |
| | Date limite d'envoi de la demande d'affectation dans la même académie de deux lauréats mariés ou pacsés | Lauréats | DGRH/B2-2 | Annexe C § I.1.1 Annexe F § II.4 |
| | Date limite d'envoi de la lettre par laquelle les candidats concernés optent pour l'enseignement privé sous contrat , ainsi que leur contrat ou de leur agrément dans l'enseignement privé sous contrat. | Lauréats | DGRH/B2-2 | § V.1. Annexe F § I.4 |
| | Date limite d'envoi de la demande d'interdiction de publication des résultats | Lauréats | DGRH/B2-2 | § III.4.2 |
| | Date limite d'envoi des pièces justificatives, en cas de demande de correction de la situation professionnelle figurant dans SIAL. | Lauréats | DGRH/B2-2 | § III.1 |
| 30 juin 2019 | Date limite de mariage ou PACS , pour les lauréats qui sollicitent une affectation au titre du rapprochement de conjoints ou souhaitant être affectés dans une même académie | Lauréats | | Annexe C § I.1.1 Annexe F § II.1 |
| 1er juillet 2019 | Date limite d'envoi par les rectorats des listes des stagiaires 2018 non-titularisés, en renouvellement de stage ou en prolongation de stage | Rectorats | DGRH/B2-2 | § II.5.4 Annexe G |
| A partir du 28 juin 2019 (selon les disciplines) | Résultats d'affectation sur SIAL rubrique : « Affectations » | Lauréats | Lauréats | § III.4. |
| A partir du 28 juin 2019 | Résultats d'affectation par liaisons AFEEPP et FONCSTG | Rectorats | ACADEMIES | § IV.1 |
| Dès les résultats des affectations en académie | Envoi des pièces justificatives pour: - Rapprochement de conjoints - Autorité parentale conjointe - Situation de parent isolé - Affectations conjointes de deux lauréats - Affectation en département d'outre-mer - Inscription en M2, titres, diplômes et certificats exigés à la nomination | Lauréats | Rectorat d'affectation | Annexe C Annexe F |
| 26 juillet 2019 | Date limite d'envoi par courrier postal des demandes de révisions d'affectation selon les conditions définies au § III.4.3 | Lauréats | Lauréats | § III.4.3 |
| 31 août 2019 | Date limite d'envoi du certificat du médecin agréé , attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées pour les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi. | Lauréats | Rectorat d'affectation | § VI.3.3 |
| 1 ^{er} septembre 2019 | Date limite d'envoi des pièces justificatives par les académies des lauréats ne remplissant pas les conditions de nomination pour l'aptitude médicale | Rectorats | DGRH/B2-2 | § VI.3.3 |
| 1er novembre 2019 | Date limite d'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de doctorant contractuel ou d'ATER . | Lauréats | DGRH/B2-2 | § V.2 Annexe F § I.7 |